



Département du Calvados  
Arrondissement de Caen  
Canton de Caen 1

N 6/26

## FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC DE LA MAIRIE ET DU PARC BETTEVILLE SENGHOR A VERSON

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VERSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Considérant les risques et dangers que peuvent provoquer les vents violents engendrés par la tempête Goretti annoncée ce jour, le 08/01/2026

Considérant l'arrêté préfectoral du calvados et ses préconisations.

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser le parc Senghor et le parc de la Mairie temporairement pour préserver la sécurité des habitants de VERSON.

### ARRÊTONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le parc de la mairie, situé au 29 rue de l'Église à VERSO (14790) et le parc Betteville Senghor 1 rue de la Valette à VERSO seront fermés au public ce jour le 08/01/2026 à partir de 18h jusqu'à 11H demain : le 09/01/2026.

**ARTICLE 2** : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1<sup>er</sup>, les véhicules de premiers secours, forces de police, seront autorisés.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Évreux,
- M. le Président du SDIS,
- M. le Responsable des Services Techniques de VERSO,
- « M. le Responsable technique espaces verts propreté urbaine secteur Odon, Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VERSO, le 08/01/ 2026

L'Adjoint au maire

Claude LEBOURGEOIS



